

Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 12 juin 2019

Présents : Mmes, Mrs Nathalie RICARD, Evelyne CONQUET, Joseline COURNEDE, Catherine LACAZE, Claude CONQUET, André GILES, Michel MAROT, Jérôme POUZERGUES, Olivier VIALETTE.

Excusé: Patrick TOULET

Secrétaire de séance : Michel MAROT

Ordre du jour

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 11 avril 2019 a été approuvé à l'unanimité des présents.

Décisions par délégation.

Révision du loyer logement n° 1 étage ancienne école. Au 01/07/2019, le loyer passera de 355 € à 361,04 €.

Révision du loyer logement n° 1 du presbytère. Au 01/07/2019, le loyer passera de 365,77 € à 371,99 €.

Informations logements.

- Logement n° 2 du presbytère : La chaudière Gaz a dû être changée. Le coût des travaux s'élève à 2407,51 €. Pour sécurisation l'accès à l'escalier, une rampe a été installée.
- Logements n° 1 et n° 2 : Une fuite d'eau a été détectée avant et après compteur. L'installation étant très vétuste, des travaux doivent être faits. Véolia interviendra le 24 juin en collaboration avec la personne missionnée pour ces travaux. Les frais avant compteur seront à la charge de Véolia et après compteur à la charge de la Mairie.
- Un courrier de la locataire du logement n° 1 de l'ancienne école est parvenu à la mairie. Elle demande diverses réparations dans son logement. Elle signale que ses factures d'électricité sont très élevées, peut-être dû à un défaut d'isolation. Elle a transmis cette information à la CAF qui va diligenter une société pour réaliser les tests nécessaires. Informations prises, cette opération n'aura aucun coût financier pour la municipalité.

Mise en place du complément indemnitaire annuel (CIA)

Ce complément, initialement facultatif, est devenu obligatoire par décision du Conseil Constitutionnel en date du 13.07.2018. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de la mise en place du CIA. Cette indemnité devant être versée en décembre, son montant sera fixé lors d'une prochaine réunion.

Validation du programme signalétique.

Sujet ajourné - Pour info : Une première visite a été faite avec un agent en charge de ce dossier à la communauté de Communes. Les emplacements doivent

être maintenant validés par le PARC (réglementation routière). Dès que ce travail aura été fait, nous validerons le changement de certains panneaux.

Présentation projet de sécurisation du bourg.

Madame le Maire, accompagnée de plusieurs élus, a reçu le responsable de secteur du Département. Plusieurs solutions sont envisagées (plateaux traversant, radars pédagogiques, ralentisseurs, chicanes). Des devis supplémentaires seront demandés ; la décision est reportée à un prochain conseil. Mme le Maire va solliciter le Département pour une demande de subvention au titre des dotations « Amendes de police » pour la réalisation de ce projet.

Etude devis travaux mairie.

L'accès à la mairie se situe directement sur la route départementale. Afin de sécuriser au mieux l'entrée et la sortie des usagers, il a été décidé d'installer un garde corps qui longera une partie du trottoir. Trois devis d'artisans locaux ont été reçus ; après étude il a été décidé de demander des compléments d'informations à ces entreprises.

Demande de fonds de concours.

La Communauté de Communes du Pays de Lalbenque-Limogne accord aux communes un fonds de concours de 20 000 € pour des travaux communaux sur la mandature 2014-2020. Une partie de ce fonds a déjà été demandée. Il reste un reliquat d'environ 7 000 €. Le Conseil Municipal décide donc de demander le solde pour les travaux et achats suivants : mise aux normes électriques de la mairie et de l'église, changement des volets de la mairie, achat d'une gazinière à la salle des fêtes, changement de la porte d'entrée de l'ancienne école, installation internet à la salle des fêtes, installation du garde corps à la mairie, achat d'un vidéo projecteur pour la salle des fêtes, changement des gouttières de la mairie.

Travaux sur la commune: où en est-on ?

- Mise aux normes électriques de la mairie et de l'église : travaux terminés.
- Volets de la mairie : ils sont posés.
- Gouttières de la mairie : Elles seront changées en juillet.
- Pompe à chaleur de la salle des fêtes. Elle a été commandée en mai et devrait être installée courant juillet.

Délibération accompagnateurs de bus.

Le Maire de Lalbenque a proposé d'inclure les salaires des accompagnateurs de bus dans le budget de fonctionnement de l'école et de répartir ces frais au prorata des élèves auprès de chaque municipalité ayant des enfants fréquentant l'école (Lalbenque, Laburgade, Cremps, Bach, Escamps, Vaylats, Belmont-Ste-Foi). Le Maire de Lalbenque demande à ces mêmes municipalités de délibérer sur cette procédure. Le Conseil municipal de Cremps, lors de précédentes

délibérations sur ce sujet, a refusé de prendre en charge ces accompagnateurs au motif que les transports scolaires ne sont pas de sa compétence.

Après en avoir de nouveau délibéré, il décide de ne pas changer de position et de ne pas prendre en charge cette compétence qui ne lui incombe pas.

Renouvellement convention licence IV.

Le Conseil Municipal décide de renouveler cette convention avec l'exploitant jusqu'au 31/12/2019.

Tarifification location salle.

* Madame le Maire fait part d'une demande d'occupation de la salle de la part de la société « Lot of Sports ». Cette entreprise envisage de proposer des cours de gymnastique douce aux séniors des communes de Laburgade, Aujols et Cremps. Ces sessions auront lieu à compter de septembre prochain, à raison d'une heure semaine. Le lieu changera tous les trimestres.

Le Conseil municipal décide de créer un tarif « société » afin de répondre à cette demande. Le montant de la location s'élèvera à 150 € / trimestre pour une heure hebdomadaire et sera révisable annuellement.

* L'association « Les Mouvements du cœur » occupe la salle inter générationnelle à raison de 3h30 par semaine pendant 10 mois de l'année. Pour cela, elle honore une location à l'année. Son trésorier a transmis un courrier afin de demander une révision de ce montant, estimant qu'il était élevé. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de ne pas donner suite et maintient le tarif actuel soit 350 €. Il estime ce montant raisonnable compte tenu du nombre d'heures utilisées.

* L'association les Amis de Lalbenque (Festival Estiv'Oc) a réservé la salle inter générationnelle au mois de Juillet. Il sollicite la gratuité de cette salle. Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de maintenir le tarif en vigueur applicable aux associations hors commune.

PLUI. Point sur la situation.

L'élu référent présente l'avancement des travaux. De nombreuses réunions se sont tenues, impliquant les élus, les agriculteurs, ainsi que les citoyens qui l'ont souhaité. Elles ont permis au cabinet d'études d'établir un diagnostic sur les thèmes suivants : agriculture et environnement, économie et social, tourisme, paysage. Des personnels de la DDT sont venus apporter le point de vue de l'état et la réglementation en vigueur.

Ce diagnostic est terminé ; le bureau d'études l'a rendu public lors d'une réunion à Varaire le 4 juin dernier. Il est consultable sur le site de la Communauté de Communes.

Les demandes de terrains constructibles déposées en mairie seront étudiées durant le 1^{er} semestre 2020.

Informations Commissions.

Syndicat des eaux de l'Iffernet. La loi NOTRe donne la compétence de la gestion de l'eau aux communautés de communes. Lors de sa dernière réunion, le syndicat a reçu le Président de la Communauté de Communes de Lalbenque-Limogne. Il a exposé le projet de la Communauté. Aujourd'hui, 3 syndicats des eaux gèrent les 34 communes. La Communauté ne souhaite pas gérer en direct le réseau d'eau, mais désire donner délégation à un seul syndicat. De ce fait, sera mis en œuvre une fusion des trois syndicats actuels. Une nouvelle dénomination sera décidée. Cela devrait être effectif au 1^{er} janvier 2020.

Questions diverses.

Autel de l'église. Le groupement paroissial de Lalbenque sollicite la commune pour le changement de la moquette autour de l'autel. Il participera à hauteur de 50% des frais, avec une participation maximale de 300 €. Il s'avère que le plancher ne paraît pas en très bon état. Une étude plus approfondie va être réalisée ; elle devrait permettre de réaliser les travaux les plus adéquats.

Haie du monument aux morts. Les sapinettes sont en très mauvais état. Il est décidé de les arracher, ce qui impliquera très certainement une remise à neuf de la grille.

Ouverture d'un chemin communal à Pouzergues. Le devis a été établi : 86 € TTC. Le Conseil municipal décide de procéder à ces travaux.

Demande de déplacement de chemin communal. Un habitant du Mas de Batié a fait part de son souhait de déplacer une partie de ce chemin qui passe devant sa maison. En l'état du dossier, très incomplet, le Conseil municipal n'est pas en mesure de décider pour l'instant.

Petit Echo : le prochain Petit Echo paraîtra fin Juillet. Il est demandé aux délégués des différentes commissions de transmettre les articles pour la mise en page.

A 23h30, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.